

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011018**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET : Signatures de la convention de fonctionnement et de la convention provisoire de gestion des interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Maria CASARES/ Robert DOISNEAU et Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'école**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 L.2122-21 et L.2121-33,

Vu le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990,

Vu les délibérations du 20 décembre 2007 et du 13 décembre 2007 par lesquelles les Conseils Municipaux de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont respectivement approuvé le principe de la réalisation du groupe scolaire intercommunal,

Vu la délibération du 6 Juin 2008 relative à la convention cadre entre les deux villes concernant le projet du groupe scolaire intercommunal du quartier Cristino Garcia Landy,

Vu la délibération du 6 Juin 2008 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage confiant à la Commune de Saint-Denis la maîtrise d'ouvrage unique,

Vu les modifications à intervenir par avenants à la convention cadre portant sur la nouvelle répartition des classes et à la convention de maîtrise d'ouvrage redéfinissant les modalités financières,

Vu les projets de la convention de fonctionnement et de la convention provisoire de gestion des interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Maria CASARES/ Robert DOISNEAU,

Vu le budget communal,

Considérant l'ouverture du groupe scolaire Casarès/Doisneau pour la prochaine rentrée scolaire 2011/2012 et le partenariat entre les deux communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités d'interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Casarès/Doisneau, dans l'attente de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les termes de la convention de fonctionnement et de la convention provisoire de gestion des interventions techniques du groupe scolaire intercommunal Maria CASARES/ Robert DOISNEAU

**AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions

**DECIDE** d'inscrire les crédits afférents au budget communal.

**DESIGNE** aux conseils d'école les conseillers municipaux suivants, le Maire ou son représentant étant également membre de chaque conseil d'école :

Ecole maternelle Robert DOISNEAU : Mme RATZEL-TOGO Christine  
Ecole élémentaire Maria CASARES : Mme FOURNIER Odile

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué